



HAL
open science

Aspect lexical et contraintes de sélection, étude énonciative de quelques procès statifs à complémentation locative

Catherine Filippi-Deswelle

► **To cite this version:**

Catherine Filippi-Deswelle. Aspect lexical et contraintes de sélection, étude énonciative de quelques procès statifs à complémentation locative. Sous la direction de Sylvie Hancil. Perspectives théoriques et empiriques sur l'aspect en anglais, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2011, 978-2-87775-518-4. <hal-01779686>

HAL Id: hal-01779686

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01779686v1>

Submitted on 26 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

PERSPECTIVES THÉORIQUES
ET EMPIRIQUES
SUR L'ASPECT EN ANGLAIS

Sous la direction de Sylvie HANCIL



Perspectives théoriques et empiriques sur l'aspect en anglais

Sous la direction de Sylvie HANCIL

Aspect lexical et contraintes de sélection : étude énonciative de quelques procès statifs à complémentation locative

L'intransitivité en question ?

Catherine FILIPPI-DESWELLE

Ce travail, élaboré dans le cadre de la théorie des opérations énonciatives (TOE) d'Antoine Culioli, « se fonde sur l'hypothèse qu'il existe des relations primitives et des schémas primaires, des relations orientées et des systèmes dissymétriques » (Culioli 1999, p. 39). Culioli précise (p. 34) :

[Dans le] triplet ordonné appelé *relation primitive*, notée *a p b* [où *p* est surmonté d'une flèche orientée vers la droite →], *a* est la source et *b* est le but de *p*. L'orientation primitive (de la source vers le but) dépendra des propriétés de *a*, *p* et *b* (animé / inanimé ; déterminé / indéterminé ; intérieur / extérieur ; processus / état, etc.) ou de modulations rhétoriques dépendant de la situation d'énonciation, des présupposés des énonciateurs, pour ne citer que ces cas.

C'est par le biais des propriétés notionnelles des procès, à savoir des types de procès sur le plan primitif, et donc de l'aspect lexical (*Aktion-sart*), que je voudrais traiter le thème de ces journées d'étude, intitulées « Aspect et contraintes de sélection ».

J'aborderai ici uniquement le cas des verbes *be* « être », *live* « vivre », « habiter », *stay* « rester », *stand* « être / se tenir debout », *sit* « être assis » et *lie* « être couché / allongé », dont les propriétés primitives sont de renvoyer à un état (ce sont des procès statifs), et d'indiquer une manière d'être d'ordre existentiel, mais aussi d'ordre situationnel ou positionnel, du terme source ainsi déterminé par eux. Or la prédication de situation (*be*,

live, stay) ou de position (*stand, sit, lie*) apparaît le plus souvent comme indissociable de la mise en relation avec un terme but, dont le rôle est de munir le premier d'une localisation dans l'espace. Cette dernière peut ou non faire l'objet d'une construction explicite de la part de l'énonciateur. Lorsque les verbes *be, live, stay, stand, sit* et *lie* sont construits comme des procès de type /état de localisation spatiale/¹, la stativité peut être soit temporaire (munie de bornes notionnelles séparables), soit permanente (non bornée) dans la situation d'énonciation.

Je me demanderai dans quelle mesure leur construction syntaxique est le produit de la projection sur le plan prédicatif de leur schéma actancier sur le plan notionnel, à savoir dans quelle mesure leur appartenance à tel type de procès conditionne des contraintes de sélection au niveau de leur complémentation sur le plan morphosyntaxique : d'une part sur le plan catégoriel (celui des classes syntaxiques des compléments en question) et d'autre part sur le plan fonctionnel (celui de leurs fonctions syntaxiques). Il s'agira notamment de proposer une réévaluation en termes *énonciatifs* des compléments dits circonstanciels, à la suite des travaux de M. L. Groussier et de H. Wyld dans le cadre de la TOE, et de s'interroger sur le degré de transitivité des prédicats sous examen.

LES PROCÈS *BE, LIVE* ET *STAY*

Les verbes lexicaux *be, live* et *stay*, en fonction de leur sémantisme statif, sont susceptibles d'être construits différemment sur le plan syntaxique suivant qu'ils expriment un état de fait existentiel (une essence) ou une localisation dans l'espace (une opération de repérage spatial). Sur le plan syntaxique ils appellent une complémentation sur leur droite de type « repère spatial », soit non spécifié dans l'énoncé (ou relation prédicative, notée ci-après RP) sous la forme d'un adverbe ou d'un groupe nominal prépositionnel indéfinis : *be / live / stay + somewhere / in a place*, soit spécifié sous la forme d'un groupe nominal prépositionnel ou d'un adverbe définis : *be + in my room / stay + in your room / live + in Rouen ; be / stay + there / live + there ; be / stay + home*² :

1. On consultera Borillo (1990) pour un traitement exhaustif de la classe des verbes statifs de localisation spatiale en français, où sont distingués les verbes *neutres* comme « être » et les verbes *marqués* comme « habiter / vivre », « rester », « être assis / couché » (p. 83). À noter qu'on pourrait ajouter « demeurer » et « être debout » à cette seconde liste.
2. Ils sont alors traduits en français respectivement par « être quelque part » / « être dans ma chambre / être là / y être » / « être à la maison / chez soi » au sens de « être situé (localisé) quelque part / dans ma chambre / là », par « habiter quelque part » / « habiter à Rouen » / « habiter là / y habiter », et par « rester dans ta chambre » / « rester quelque part » / « rester là / y rester » / « rester à la maison / chez soi ».

- (1) *I'll be in my room, making no noise and pretending I'm not there.*
(J. K. Rowling, *Harry Potter and The Chamber of Secrets*, noté ci-après HP2).
- (2) *I live in Rouen.*
- (3) « Right – I'm off to pick up the dinner jackets for Dudley and me. And you, » he snarled at Harry, « you *stay out of your aunt's way* while she's cleaning. » (HP2).
- (3') *You stay in your room* while she's cleaning. (d'après 3).

Ce n'est pas le cas quand *be* et *live* sélectionnent une relation à un seul terme, se traduisant alors par « être » ou « vivre » au sens d'« exister ». Dans ce cas, ils n'ont pas de complément :

- (4) *To be or not to be, that is the question.* (Shakespeare, *Hamlet*).
- (5) *What was once a great and powerful empire has effectively ceased to be.* (*Longman Dictionary of Contemporary English*, noté ci-après LDCE).
- (6) *He's extremely ill and not expected to live.* (LDCE).

Quant à *stay*, il équivaut à « rester » au sens de « ne pas partir », ce qui peut s'entendre comme soit « ne pas quitter un lieu », soit « ne pas quitter quelqu'un », le contexte seul pouvant lever l'imprécision. Il s'agit donc de rejeter un franchissement de frontière envisagé au terme d'un parcours des deux valeurs de la notion /rester/ dont l'issue s'effectue sur « rester » au terme d'un balayage ordonné : (rester, ne pas rester) → rester.

- (7) *She stayed late to finish the report.* (LDCE).
- (7') *She stayed [...] late to finish the report. = She stayed (at work / at her office) late to finish the report.*
- (8a) « I do hope it *stays* a little while. » [...] (8b) « The creature can't possibly *stay here.* » (Roald Dahl, *Edward the Conqueror*, noté ci-après RD ; it = a cat).
- (8a') « I do hope it *stays (here) (with us)* a little while. »
- (9) « And to imagine that he's actually going to *live with us* for always! » (RD ; he = the cat).
- (9a) « And to imagine that he's actually going to *stay with us* for always! »

En 7, on a affaire à une réévaluation de la situation par rapport à une norme glosable par « habituellement, elle quitte son travail à telle heure (= plus tôt) » et en 7', on peut reconstituer le lieu implicite où elle travaille (« à son travail », « au bureau »). En 8a', on peut même faire apparaître et le lieu, « ici » (explicité en 8b), et le complément de localisation par rapport à des personnes, « avec nous », non explicite en 8a. En 9, *live*

fonctionne avec un complément de personnes, et *stay* peut fonctionner de même en 9a, avec pour signification « habiter chez quelqu'un ». Ainsi, *stay* sélectionne une relation à deux (voire à trois) termes, même si le second (ou le troisième) terme n'est pas toujours construit explicitement dans l'énoncé³. Ce lexème verbal se distinguerait donc de *be* et *live* en ce que ses propriétés sémantiques ne permettent pas de privilégier un sens existentiel indépendamment d'une localisation dans l'espace et/ou par rapport à un être humain.

La propriété primitive /procès de type état/ peut donc prédiquer une relation entre un ou plusieurs termes, selon le caractère symétrique ou dissymétrique de la relation : si le terme n'a pas besoin d'un autre terme, irréductiblement différent de lui-même, pour être prédiqué par le procès statif, alors ce dernier construit un repérage de type /identification/ ; en revanche, si le premier terme entre dans une relation de dépendance avec un autre dans une relation de contiguïté nécessaire, traduisible en termes de positionnement sur le plan spatial ou d'attachement par rapport à un animé humain, dans ce cas on a affaire à un repérage de type /localisation/ correspondant à un repérage de type /différenciation/, dans la terminologie de la TOE⁴.

Peut-on en déduire que, sur le plan syntaxique, seul le repérage de type /différenciation/ entraîne une complémentation sur la droite du prédicat statif ? En fait, il n'en est pas ainsi pour *be* et *stay*. Contrairement à *live*, *be* et *stay* fonctionnent aussi comme des verbes copulatifs (ou verbes de liaison) ; ils sont alors obligatoirement suivis soit d'un adjectif, soit d'un groupe nominal :

(10) *I'm tall.*

(11) *Staying alive.* (Bee Gees).

(12) *Anne is a nurse.*

Cependant, sur le plan sémantique, il s'agit bien d'un repérage de type /identification/ entre un terme en attente de qualification notionnelle et un terme renvoyant à une notion de type /propriété/ susceptible de fournir ladite qualification ; il s'agit là d'une relation d'appartenance. Par ailleurs, il faut mentionner le cas où *live* se construit avec un complément interne du type *live one's (own) life* (« vivre sa (propre) vie »).

3. Borillo (1990) fait le même constat au sujet du français.

4. Voir Culioli (1999, p. 99-100) et (2002, p. 211-212) sur le repérage de type /localisation spatiale/ et Culioli (1999, p. 97-98) et (2002, p. 207-208, p. 215-216) sur le repérage de type /localisation/ de nature abstraite.

Le point commun, non plus syntaxique mais sémantique, des lexèmes verbaux *be*, *live* et *stay* est donc leur appartenance aux procès de type /état/. Or il convient de faire la distinction entre plusieurs types d'états : d'une part, les états de type /état permanent prédiquant l'essence au sens d'existence du terme source/, d'autre part ceux de type /état temporaire ou permanent d'attribution de qualité du terme source/, et enfin ceux de type /état temporaire ou permanent de localisation spatiale du terme source/ pour ce qui concerne *be somewhere* / *live somewhere* / *stay somewhere*. On les mettra ensuite en correspondance avec leurs emplois répertoriés comme suit dans les grammaires : *be* et *live* dans leur emploi dit absolu⁵ ; *be* et *stay* dans leur emploi dit copulatif ; *be*, *live* et *stay* dans leur emploi dit locatif.

Analyse distributionnelle de 1, 2 et 3'

- (1) *I'll be in my room, making no noise and pretending I'm not there.*
 (1a) **I'll be #, making no noise and pretending I'm not #.* (sinon, sens de *not making noise* ?)
 (1b) **I'll be being in my room, making no noise and pretending I'm not being there.*
 (1c) **In my room I'll be, making no noise and pretending there I'm not.* (sauf effet stylistique particulier à valeur de focalisation).
 (1d) *It's in my room / there that I'll be.* / **It's in my room / there where I'll be.* (pas de clivage avec le mot en *wh-*).
 (2) *I live somewhere / in Rouen / here / there / *I live in.*
 (2') *I'm living somewhere / in Rouen / here / there.*
 (2a) **I live #.* (avec le sens d'« habiter », impossible de supprimer le G Prép. ou l'adverbe de lieu).
 (2a') **I'm living #.* (idem avec l'aspect grammatical *be + V-ing*).
 (2b) **In Rouen I live / *Somewhere / *There / *Here I live.*
 (2c) *It's in Rouen / here that I live / It's in Rouen / here I live.*
 (3') *You stay in your room / there (= in your room) while she's cleaning.*
 (3a) *You stay # while she's cleaning.* (absence de lieu spécifique, changement d'interprétation de l'énoncé = proche de *you stay with her while she's cleaning / you do not leave (our home) while she's cleaning*, ce qui constitue un contresens par rapport à 3' ; équivaut à la reprise d'un lieu ou d'une relation à autrui déjà construite mais non mentionnée à nouveau).
 (3b) *I'm staying [...].* (décision de l'énonciateur).
 (3c) **In your room you stay while she's cleaning.*

5. Voir la présentation critique de *be* faite dans Méry (2006, p. 133-136) et Touratier (2006, p. 165-176).

(3d) It's in your room that you stay while she's cleaning.

Cette analyse distributionnelle a pour but de rappeler qu'il est impossible de supprimer le complément de lieu dans 1, 2 et 3' à contexte constant. De même, on montre aisément que *be* et *stay* copulatifs ne peuvent se passer d'un adjectif ou d'un groupe nominal occupant la même position fixe sur leur droite :

(10') *I *am* # / (10) I'm tall.

(11') **Staying* # / (11) Staying alive.

(12') *Anne *is* # / (12) Anne is a nurse.

Il s'agit aussi de rappeler que la position normale du complément de lieu est d'être à droite du verbe (noté V ci-après)⁶. La différence entre les énoncés concerne essentiellement l'acceptabilité variable de la combinaison avec l'aspect grammatical marqué *be* + *V-ing* liée au sémantisme du procès. Avec *live* et *stay* on peut marquer l'opposition entre « état permanent » et « état temporaire » sur le plan aspectuel au niveau du groupe verbal, et avec *stay*, comme en 3' et 3b, on peut renvoyer à la visée avec l'aspect grammatical non marqué *zéro* ou à l'intentionnalité avec *be* + *V-ing*, tandis qu'avec *be* cela n'est pas pertinent ; c'est au niveau des références à la situation extralinguistique rencontrées dans le contexte étroit (et le cotexte gauche et droit de la RP) que se fait l'interprétation en termes temporaires ou permanents de l'état de localisation spatiale en question. Dans son emploi dit absolu, *be* n'est pas non plus compatible avec *be* + *V-ing*, tandis que dans son emploi dit copulatif il l'est :

(4') *To *be being* or not to *be being*.

(13) You're *being* absurd !

(14) I'm *being* a boy. (explication de sa démarche par une petite fille)

Comment peut-on alors interpréter l'agrammaticalité du test de la troncation (suppression du terme à droite de V) qui s'applique aussi bien à *be* et *stay* fonctionnant comme des verbes copulatifs qu'à *be*, *live*

6. À moins de modifier l'ordre canonique de la RP pour des raisons stylistiques, en contexte de contraste (voir Larreya et Rivière 2005, p. 281) et/ou de reprise – dans *The cat [...] leaped up on to the piano stool beside her. There it sat, listening intently to the lovely sonnet* (RD) –, l'antéposition du complément de lieu est agrammaticale si elle n'entraîne pas l'inversion sujet / verbe principal (voir note 11 ci-après) ; si l'on souhaite focaliser sur le lieu on aura recours au clivage comme en 1d, 2c et 3d. Voir également Borillo (1990) sur les constructions des verbes de localisation spatiale en français, pour lesquels les contraintes sont semblables à l'anglais.

et *stay* fonctionnant comme des verbes de localisation spatiale ? La fonction syntaxique du terme à droite de V est-elle la même dans les deux interprétations ?

Dans les deux cas, les dictionnaires et les grammaires les classent parmi les verbes intransitifs, soit qu'ils ne comptent pas de complément, comme en 4-8a, soit qu'ils comptent un complément, comme en 9-12. Sur le plan syntaxique on parle traditionnellement d'attribut du sujet en 10-12, et non de complément, car ce dernier n'entre pas dans la valence du verbe, étant considéré comme une expansion sémantique de l'argument sujet. Lorsque *be*, *live* et *stay* fonctionnent comme des verbes de localisation spatiale en 1, 2 et 3', il ne s'agit pas non plus de complément de verbe sur le plan syntaxique, mais d'un complément de lieu, de nature circonstancielle ou adverbiale (ou encore d'un circonstant) n'entrant pas davantage dans sa structure argumentale.

Cependant une telle analyse syntaxique ne va pas de soi. Pour Dubois-Charlier et Vautherin (1997 [2000], p. 25), il s'agit plutôt d'un attribut du sujet de type locatif, où *be* est considéré comme une copule (ce qui le suit se rapportant au sujet) dans *She is in London / here*. Selon Lapaire et Rotgé (2004, p. 245), on peut opter pour l'hypothèse attributive « locative » dans *She's in Berlin*, mais « on peut aussi l'analyser comme une complémentation adverbiale obligatoire du verbe *be* », car ils précisent que « le segment *in Berlin* est bien, prototypiquement, un adverbial de lieu » et c'est la raison pour laquelle « cette deuxième solution a [...] [leur] préférence ». C'est également une analyse en termes de « complément circonstanciel de lieu » de type « indispensable » que font Larreya et Rivière (2005, p. 295).

De là la nécessité de faire le point sur le contenu des enseignements en morphosyntaxe et sur l'état actuel de la recherche en grammaire énonciative sur la question des « compléments obligatoires » à côté des « compléments facultatifs », et aussi sur la distinction entre « arguments » et « circonstants », ou encore entre « compléments du verbe (compléments d'objet) » et « compléments circonstanciels (ou adverbiaux) »⁷. Larreya et Rivière (2005, p. 294-395) évoquent les différentes étapes de formation de la RP ; il convient de dégager les éléments de la « phrase minimale », constitués par les groupes essentiels autour du groupe verbal, qui renvoient aux « participants » à la notion exprimée par le verbe : « le sujet » et « les compléments d'objet ». Une fois ces derniers recensés, on peut ajouter d'autres groupes, appelés « compléments circonstanciels »,

7. Faute de place, l'examen de cette question dans les grammaires anglophones fera l'objet d'une étude séparée.

qui n'ont pas le même « caractère nécessaire » que les groupes dégagés précédemment. D'où la distinction que ces linguistes établissent entre « schéma central » et « compléments circonstanciels ». Dans leur exemple à la page 10, *The old man was waiting for the bus (in Oxford Street)*, la parenthèse ajoutée par mes soins illustre cette démarcation entre éléments essentiels et élément optionnel, où ce dernier est à la fois suppressible et, éventuellement, mobile (ici déplaçable en tête de RP, suivi ou non d'une virgule) : *The old man was waiting for the bus # / In Oxford Street(,) the old man was waiting for the bus*. Le complément circonstanciel de lieu a donc un caractère périphérique dans le « schéma de la phrase ». Or le traitement de la catégorie du *lieu* n'est pas homogène d'une grammaire à l'autre et on ne sait sur quel plan la situer ; la confusion entre sémantique et syntaxe est fréquente, voire constante. Dans Roggero (1985), on recourt à la signification comme critère d'identification d'une fonction syntaxique, de même qu'au critère positionnel en syntaxe :

Du point de vue de la signification, le groupe circonstanciel apporte au sens de la phrase une contribution secondaire, non essentielle ; il exprime ce que l'on appelle traditionnellement les *circonstances*, circonstances de lieu, de temps, de cause, de manière (Roggero 1985, p. 14).

Ils sont également identifiables au fait qu'ils sont *mobiles* : ils peuvent, au lieu de leur position « de base » après le groupe verbal, se trouver *en tête* de phrase, ou *intercalés* après le groupe nominal sujet (*ibid.*, p. 16).

On pourrait objecter à une telle analyse sémantique du lieu comme circonstance périphérique et facultative le fait que dans l'exemple suivant (p. 17), *He put the jar on the table*, le complément *on the table* est bien un complément de *lieu* même s'il fonctionne alors comme complément du verbe, et donc a le statut d'un complément obligatoire, à la manière d'un complément d'*objet*, et non d'un complément *circonstanciel*, comme l'indiquent les manipulations proposées par ce linguiste : **He put the jar # / *He put on the table # / *He put #*. Dans ce cas, le complément de lieu entre dans la valence du verbe. En fait, on comprend qu'il convient de ne pas confondre *on the table* avec *in the kitchen*, par exemple dans *He put the jar on the table in the kitchen*, où on a cette fois affaire à un complément circonstanciel de lieu, à moins qu'il ne s'agisse d'une restriction sur *table* (celle de la cuisine et non du salon) et qu'il fonctionne alors comme complément du *nom*. Mais il semble que le tout doive être explicité en termes grammaticaux : il est indispensable d'établir une distinction entre complément de *verbe* et complément de *phrase* (ou

d'énoncé dans la TOE), comme le font Groussier (1995) et Wyld (2001), notamment au sujet des verbes de position.

LES PROCÈS *STAND*, *SIT* ET *LIE*

Groussier (1995) pose la question de l'interprétation des « syntagmes prépositionnels (SP) compléments de verbe ou de phrase » (p. 84), dans les énoncés comportant « un complément prépositionnel renvoyant à un repérage dans l'espace » (p. 88). Pour illustrer l'opposition *complément de verbe* / *complément circonstanciel*, elle analyse les exemples suivants (p. 84 ; ma numérotation) :

- (15) Julie and Kate were lying under the duvet pretending to be asleep, but Sarah was still sitting in the armchair with her doll.
 (16) The children were playing cards under the old oak-tree.

Le test de la troncation (ou réduction) n'est pas proposé, mais il est mis en évidence que les prépositions peuvent varier en 15 « pourvu qu'elles indiquent un repérage spatial compatible avec les propriétés du repéré, c'est-à-dire du siège de l'état, et aussi avec les propriétés du repère choisi » (p. 86), comme en 15a modifié par mes soins :

- (15a) Julie and Kate were lying on the bed pretending to be asleep, but Sarah was still sitting on the floor with her doll.

Les procès *stand*, *sit*, et *lie* indiquent sur le plan sémantique une relation entre un terme « localisé » et sa situation de type /localisation dans l'espace/, mais également la manière d'être situé dans l'espace, à savoir la posture, du terme ainsi localisé, d'où leur dénomination traditionnelle de « verbes de position ». L'état en question est transitoire avec les animés. Le terme « localisateur » est le plus souvent exprimé dans la chaîne, comme en 15 et 15a, mais pas toujours, notamment dans le cas d'un changement de position (*stood up*) et en cas de reprise (*sat down again*), comme en 17 :

- (17) The cat stood up, walked to one end of the sofa, sat down again, listening some more. (RD)

Les particules *up* et *down* donnent aux procès *stand* et *sit* une valeur dynamique ; dans leur emploi statif, l'adverbe *there* apparaît en 18 et le

complément indiquant le repérage spatial de *Kate and Julie* est nécessairement instancié lorsque l'on pose la question en 15b :

- (18) The cat *was sitting there* literally quivering with pleasure. (RD)
 (15b) *Where were Kate and Julie lying?*

En 16, le test de la troncation ne donne pas lieu à la reconstitution nécessaire d'un complément renvoyant à un repère spatial :

- (16b) The children were playing cards #
 (16b') The children were playing cards when I got home.

Selon Groussier (1995), le procès *play cards* est « seulement » compatible avec une localisation dans l'espace mais « cette localisation ne fait pas partie des relations constituant sa définition » (p. 88). Elle conclut qu'en 16 on a affaire au comportement syntaxique des « compléments circonstanciels » ou encore « compléments de phrase », dans la mesure où il y a « indépendance réciproque » entre « l'apparition du complément *under the old oak-tree* et l'identité notionnelle du procès auquel renvoie *were playing cards* », tandis qu'en 15 il s'agit d'un « complément de verbe », car on peut considérer que « la cohésion entre verbe et complément prépositionnel » est « bien plus grande que dans le cas du complément circonstanciel » même si elle est « tantôt égale ou inférieure à celle qui se manifeste dans le comportement des *prepositional verbs* » (p. 88)⁸. La même analyse qu'en 15 peut s'appliquer aux procès *stand* et *sit* en 19 et 20 :

- (19) *Louisa was standing by the piano.* (RD).
 (20) The animal, who a few seconds before, had been sleeping peacefully, *was now sitting bolt upright on the sofa,* very tense. (RD).

Ni en 19 ni en 20 on ne pourrait supprimer le complément prépositionnel de lieu dans la mesure où l'énonciateur souhaite exprimer de façon indissociable la manière d'être de Louisa en 19 et du chat en 20 et leur localisation dans l'espace. Si l'on s'intéresse davantage au changement de posture qu'à la localisation des sujets, on posera la question avec le pronom interrogatif *what* et non *where* : *in what particular position was she / he?*

8. Pour une étude critique des tests syntaxiques mis en œuvre dans cette étude, voir Borillo (1990) pour le français et Miller (1998) pour l'anglais. Ces linguistes, ainsi que Groussier (1995), préfèrent parler d'un « continuum » plutôt que d'une frontière étanche entre les différents types de compléments de lieu.

DES COMPLÉMENTS « ADVERBIAUX » AUX COMPLÉMENTS « ADVERBAUX »

Je souhaite faire, à la suite des travaux de M.-L. Groussier, l'hypothèse de travail selon laquelle « l'étude des notions de procès passe par celle du comportement syntaxique des verbes » (1997a, p. 137), en tant que ce dernier serait le lieu de la projection du schéma actancier sur le schéma prédicatif. Elle précise que « prédiquer », c'est « mettre en relation deux termes » (p. 141) et propose l'emploi du métaterme « actant » pour définir les « termes » ainsi mis en relation. Elle définit les actants comme les participants à une notion de procès et précise que « ce terme aura ici une signification entièrement sémantique et non syntaxique comme pour Tesnière 1959 et Lazard 1994 » (p. 139). On notera que Lazard se place dans le cadre de la typologie des langues, en fonction de la structuration actancielle des verbes (langues ergatives / langues accusatives), tandis que chez Groussier, les actants à un procès relèvent d'une approche sémantique, même si ensuite ils s'intancient syntaxiquement. Ils font partie intégrante du sémantisme du verbe. L'expression de « schéma actancier » renvoie ainsi aux rôles sémantiques des termes mis en relation par le procès. Il importe donc d'identifier le ou les actants nécessairement mis en relation par le procès statif au niveau de la relation primitive : ce sont ceux qui sont sélectionnés par la définition notionnelle du procès.

Lorsque cette dernière est compatible avec l'indication d'une localisation dans l'espace, alors les procès *be*, *live* et *stay*, comme *stand*, *sit* et *lie*, sélectionnent de manière *contraignante* une relation de repérage de type /localisation/ entre un actant « localisé » et un actant « localisateur » au sens propre. Une telle relation de repérage spatial est en effet incluse dans la définition notionnelle de ces procès, mais elle est aussi directement activée par la propriété intrinsèque de localisabilité attachée à l'actant source, car le fait de renvoyer à sa localisation dans l'espace revient à l'ancrer, en tant que terme déjà existant, dans un univers référentiel qui le comprend nécessairement. Le procès exprime ainsi à travers son sémantisme propre, et donc de façon plus ou moins marquée, une modalité de type intrapredicatif qui met l'accent sur la situation et/ou la position de l'actant localisable dans l'espace, tandis que la préposition construit sa localisation explicite à travers sa mise en relation avec le terme localisant. Selon Groussier (1995, p. 97), la préposition indique « une relation de repérage spatial spécifique » entre l'actant localisable et l'actant localisateur « au niveau notionnel » et « au niveau prédicatif une opération de repérage prolongeant le prédicat ». Ce type de morphème relationnel (la préposition) permet de passer de la localisabilité à la localisation effective à travers un mouvement de dévirtualisation, qui, en association

avec le morphème de temps porté par le verbe, conduit à la stabilisation spatio-temporelle du terme source. On aboutit à la construction d'une occurrence événementielle complète (de nature stative) spécifique ou d'une occurrence événementielle quelconque par rapport à une classe de situations (ou générique), selon la combinaison du morphème d'aspect grammatical avec celui du temps, qui fait l'objet d'une assertion de la part de l'énonciateur avec pondération des paramètres qualitatif et quantitatif – cette prise en charge énonciative lui conférant le statut d'énoncé.

Dans la mesure où le procès statif à valeur locative établit une relation entre deux termes nécessaires et distincts, on peut considérer qu'ils entrent dans la valence du verbe, c'est-à-dire dans la relation prédicable en priorité pour reprendre les termes de cette linguiste, d'où le caractère obligatoire du deuxième terme à droite de V dans la chaîne, en tant qu'actant à part entière dénommé « locatif »⁹.

Je propose, en me référant à Groussier (1995, 1997a et 1997b), de détailler ainsi la relation primitive sous la forme d'un schéma actanciel : les participants aux procès statifs sous examen sont un actant-siège (noté SG) d'une part et un actant-localisateur (actant-locatif, noté LOC) d'autre part. La relation prédicable en priorité aux yeux de l'énonciateur est donc celle de la relation SG → LOC, où l'orientation vers la droite de la flèche reflète l'ordre primitif selon lequel le SG « animé / inanimé » est pris comme terme « source » tandis que LOC de nature « inanimée » (voire « animée » s'il s'agit d'une personne) est choisi comme terme « but » – d'où l'ordre linéaire syntaxique « terme de départ de la RP » suivi du « terme d'arrivée de la RP » par l'intermédiaire du verbe-relateur : *sujet + prédicat + complément locatif*. Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une relation dissymétrique, indiquant un repérage par différenciation, dans la mesure où LOC sert de repère spatial à SG et où SG est repéré par rapport à LOC de manière inclusive, car LOC contient SG. On pourrait aussi parler d'inclusion ou de contiguïté spatiale¹⁰. On aurait donc affaire à une classe de verbes « inclusifs ».

9. Voir Culioli (1999, p. 102), ainsi que Boons, Guillet et Leclère (1976, p. 235), et Guillet et Leclère (1992) dans l'introduction, p. 7-20.

10. Il s'agit de la relation d'une partie située, comprise, par rapport à un tout, ou d'un point contigu, adjacent à un autre point. Tout dépend de la nature du repérage spatial exprimé par la préposition associée au procès statif et liée aux propriétés notionnelles du nom régi par cette dernière. Voir Desclés (1991, p. 175) sur les « sites typologiques » en termes « d'intériorité, d'extériorité, de contiguïté et d'identité positionnelle ». Pour Larreya (1989, p. 3-6), « *Be* exprime l'appartenance de son sujet à une catégorie désignée par ce qui est à sa droite », où « l'appartenance » englobe « l'inclusion » dans les effets de sens de *be* en contexte.

En raison du caractère fondamentalement dissymétrique de la relation, il ne semble pas judicieux de traiter LOC comme un attribut du sujet à valeur locative :

Le terme d'*attribut* est réservé aux cas où le verbe *be* (ou *être*) a une valeur d'identification. On ne parle pas d'attribut lorsque le complément qui suit le verbe est prépositionnel ou adverbial et renvoie à un repérage spatial : *Pierre est dans la rue / Peter is in the street* (Groussier et Rivière 1996, p. 22).

Il s'agit donc syntaxiquement plutôt d'une relation à deux places d'arguments. On notera que le mot « adverbial » dans la citation renvoie à la classe de mots des « adverbes » et non à la fonction syntaxique des « adverbiaux », synonymes de « compléments circonstanciels ». Selon Wyld (2001, p. 42-44), à partir de la classe des adverbes on peut étendre la catégorie syntaxique des « adverbiaux » à celle des groupes nominaux prépositionnels et des propositions subordonnées dénotant le même sémantisme, comme le lieu ou le temps. Il convient par la suite de déterminer si le groupe adverbial occupe la fonction syntaxique de circonstant. Or c'est loin d'être toujours le cas :

Julie and Kate were lying under the duvet... (Groussier).
(prédicat à deux places d'arguments, instanciées par GN, GPrép.)
The play lasted for two hours.
(prédicat à deux places d'arguments, instanciées par GN, GPrép.)
I sat where he told me.
I wonder whether he's going to call.
(prédicats à deux places d'arguments, instanciées par GN, proposition subordonnée).
I left it where I had found it. (Wyld 2001, p. 43).
(prédicat à trois places d'arguments, instanciés par GN, GN, proposition subordonnée).

C'est la raison pour laquelle on peut considérer que la classe des « adverbiaux » est selon Wyld (2001, p. 43) « à même de fonctionner aussi bien comme complément essentiel (actant) que comme circonstant (au sens strict) », ce qui pose « le problème de la distribution des "rôles sémantiques" par rapport aux niveaux prédicatif et énonciatif » :

Ainsi convient-il de ne pas confondre la problématique d'*instanciation* des places d'arguments du niveau prédicatif (fonction actancielle) avec celle de la *spécification* des différentes facettes du repérage existentiel

(cf. *coordonnées énonciatives*) associé au repère T2 (fonction circonstancielle au sens strict), même si la distinction pourrait sembler parfois délicate à opérer (*ibid.*).

Le *lieu* peut ainsi occuper une place de complément obligatoire, au caractère non suppressible et non mobile¹¹, et donc être assimilé à un complément de lieu qui n'a pas la fonction syntaxique de complément circonstanciel de lieu. De la sorte, il ne s'agit pas d'un complément « en option », laissé au choix de l'énonciateur, mais d'un complément « essentiel » qui échapperait ainsi à la latitude allouée à l'énonciateur et relèverait de la servitude, de la contrainte de sélection au niveau primitif, ensuite projeté sur les niveaux prédicatif, syntaxique et énonciatif.

Comme il y a une préoccupation didactique à la base de cette recherche, on peut se demander si on ne pourrait pas, voire si on ne devrait pas, alors dénommer ce type de complément locatif *complément de verbe de lieu* ou *complément adverbial de lieu* – ce qui permettrait de le situer à l'intérieur de la classe des compléments de verbe sans pour autant l'assimiler à un complément d'objet. Néanmoins l'inconvénient majeur du métaterme « adverbial » est sa confusion probable avec celui d'« adverbial », très répandu à côté de « circonstanciel » dans les grammaires et la littérature spécialisée, notamment anglophones, d'une part, et s'entendant également comme une classe de mots au sens large (comprenant adverbes, groupes prépositionnels et subordonnées), comme indiqué plus haut, d'autre part. Il est pourtant nécessaire de mener à bien une réflexion sur les critères permettant de distinguer les compléments d'objet (direct et indirect) et les compléments essentiels de repérage spatial, car parler du caractère « obligatoire » ou « indispensable » du complément circonstanciel de lieu, comme le font Lapaire et Rotgé (2004) et Larreya et Rivière (2005), c'est opter pour une formulation où sémantique et syntaxe entrent en contradiction. Il importe donc de proposer un métaterme satisfaisant sur le plan du fonctionnement de la langue et non ambivalent sur le plan terminologique (applicable aux compléments essentiels de temps et de cause le cas échéant) : c'est pourquoi je parlerai ici de *complément essentiel de lieu* comme projection sur le plan prédicatif du complément actanciel¹² de lieu de la relation primitive¹³.

11. On ne traitera pas ici des cas bien répertoriés d'inversion locative, du type : *In the garden was a sundial*. À ce sujet, voir Copy (2006, p. 48), Gournay (2004, p. 156-163 ; 2006a, p. 125-127 ; 2006b, p. 57-68) et Méry (2006, p. 137-139).

12. Terme emprunté à Groussier (1997b, p. 210).

13. Le Goffic (1993, p. 213-215) et Le Querler (1994, p. 66-67, p. 116-118) parlent de « locatif » pour renvoyer à la fonction syntaxique du complément essentiel de lieu en français.

Ce dernier n'est pas pour autant obligatoirement présent en surface avec les « verbes de position » ou ceux qui nécessitent la mise en contact d'un siège et d'un lieu, comme *kiss* analysé par Wyld (2001) à partir d'exemples empruntés à Quirk *et al.* (1985) :

He kissed his mother *on the cheek* (GPrép. = compl. essentiel).

He kissed his mother *on the platform* (GPrép. = circonstant).

Dans le premier, aucune des coordonnées existentielles n'est spécifiée adverbiallement. Dans le deuxième, en revanche, c'est une des places de compléments essentiels, tout en étant mise en jeu par la valence du verbe, qui n'apparaît pas en surface (Wyld, 2001, p. 44, note 87).

Ainsi, les compléments essentiels et les compléments circonstanciels *de lieu* ne sont pas toujours matérialisés dans la chaîne : *He kissed his mother #*. Pour autant, on doit inclure *on the cheek* au titre de complément actanciel dans la valence du verbe, même s'il ne figure pas dans la relation à prédiquer en priorité, ici du type agent-bénéficiaire¹⁴. Concernant le français, Guillet et Leclère (1992, p. 258) précisent que « embrasser » (comme « caresser ») est un verbe de « contact », ce qui permet d'obtenir par restructuration de l'objet un « complément locatif de nom de partie de corps » : « Max (embrasse / caresse) le front d'Ida / Max (embrasse / caresse) Ida sur le front. » Leur analyse diverge de celle de Wyld dans la mesure où « il n'y a pas entre N_1 et $Loc N_2$ une relation locative mais une relation de tout à partie ». De sorte que l'on pourrait considérer que l'énoncé anglais comprenant le verbe *kiss* ne fonctionne pas exactement comme le verbe *put* dans *He put the jar on the table* de Roggero : **He put the jar #*.

Lorsqu'il est bel et bien exprimé, on peut mettre en valeur le complément essentiel de lieu dans une clivée, *It was on the cheek that he kissed his mother (not on the forehead)* ; dans ce cas il convient de ne pas le confondre avec un circonstanciel comme dans *It was on the platform that he kissed his mother [on the cheek] (not on the train)*, ce qui indique que le complément de nature adverbiale en position de focus d'une clivée doit être analysé comme soit essentiel (de lieu ou du nom), soit circonstanciel sur le plan syntaxique.

14. On retrouve cette absence de matérialisation du complément locatif avec les verbes de mouvement ou de déplacement *come* et *go* qui peuvent, sans voir leur sémantisme modifié, s'employer sans complément essentiel de lieu, comme dans *Let's go !* ou *I'm coming !* – ce qui n'est pas le cas de *be* et *live*, mais est possible avec *stay*.

L'INTRANSITIVITÉ EN QUESTION ?

On peut se demander si le schéma prédicatif à deux places auquel donnent lieu les procès statifs à complémentation locative sous examen entraîne leur recatégorisation au sein des prédicats transitifs (directs ou indirects / prépositionnels). On sait qu'avec les prédicats statifs on ne saurait passiver à partir du complément essentiel de lieu dans les énoncés du corpus. La passivation n'est envisageable que si l'actant-locatif acquiert le statut d'actant-patient (noté PA), c'est-à-dire celui d'un lieu affecté par le procès, dès lors doté de propriétés dynamiques car déclenché par un actant-agent (noté AG), dans une relation prédicable en priorité de la forme AG → PA. Ainsi, selon Larreya et Rivière (2005, p. 332), avec « une préposition de situation (*in, on, etc.*) » :

[...] le passif est possible, mais seulement si le complément peut être vu plutôt comme le patient que comme le lieu de l'action exprimée par le verbe. On peut dire *This bed has been slept in* (On / Quelqu'un a dormi dans ce lit) ou *This house has never been lived in* (Cette maison n'a jamais été habitée), mais non **The country is lived in by eight million people* (?Le pays est habité par huit millions de personnes).

Cette référence aux rôles sémantiques du schéma actanciel permet d'interpréter la fonction syntaxique du GP exprimant un repérage spatial non seulement en fonction de la position qu'il occupe dans la chaîne par rapport à V (à droite en l'occurrence), mais aussi et surtout en termes de fonctionnement associé de V, soit intransitif soit transitif.

Si dans le schéma actanciel, le GP correspond au patient plutôt qu'au locatif, alors le procès peut recevoir un traitement prédicatif compatible avec la propriété /transitivité de V/ et le GP fonctionne comme un complément d'objet (ici indirect car GN prépositionnel) susceptible de devenir le support de la diathèse passive, et donc le sujet syntaxique d'un énoncé au passif ; dans ce cas, les prédicats fonctionnent plutôt comme des verbes complexes de type prépositionnel : *sleep in* et *live in*. Si dans le schéma actanciel, il n'y a pas de GP correspondant au locatif, alors le prédicat peut être soit intransitif soit transitif, indépendamment de l'indication d'un repérage spatial au niveau énonciatif, et non prédicatif, dotant l'énoncé de propriétés situationnelles au niveau du repère existentiel T2 (ici L2 pour la coordonnée spatiale) et fonctionnant alors comme complément circonstanciel de lieu sur le plan syntaxique. Dans ce cas, la passivation est impossible à partir de ce dernier.

Lorsque le schéma actanciel comprend un actant-siège localisé, donc non agentif, en fonction sujet, la tradition grammaticale associe au procès statif le trait /intransitivité de V/ dans la mesure où l'on n'a pas affaire à un complément d'objet ou on dit qu'il s'agit d'un attribut locatif. On ne saurait alors retrouver l'idée de « passage » du sujet à l'objet, liée à l'étymologie du terme « transitivité » – du verbe latin *transire* « passer de l'autre côté » (*transir**). L'interprétation sémantique du terme « transitif » fait du prédicat un procès reliant plusieurs actants du fait de son incomplétude sur le plan notionnel. La tradition grammaticale considère que la relation est « complète » entre le sujet et le prédicat lorsque le locatif est un complément circonstanciel de lieu, ou entre le sujet et l'attribut lorsque ce dernier est un attribut locatif, et donc *intransitive*.

Or ici le procès est *incomplet* sémantiquement et syntaxiquement¹⁵ s'il ne met pas en relation SG avec LOC ; la relation prédicable en priorité est donc *transitive*, non pas seulement parce qu'elle est à deux termes : SG → LOC, mais aussi parce qu'il existe un premier niveau de sélection interne au groupe prédicatif (à savoir entre le complément locatif du verbe¹⁶ et le verbe), puis un second niveau de sélection effectué par le verbe en tant que relateur par rapport au sujet et au complément – ce que j'ai mis en évidence à travers l'emploi des termes *complément actanciel* et *complément de verbe / adverbial* (ici de lieu) ou encore *complément essentiel*. L'attribut, quant à lui, sélectionne au niveau interne une relation entre l'attribut et le sujet, relation ensuite effectuée par la copule, et non une relation entre l'attribut et le verbe.

Si on entend « intransitif » comme non compatible avec un complément d'objet (au sens traditionnel strict), on peut conserver le terme pour les procès statifs à valeur locative. En revanche, si « transitif » signifie la *sélection* d'un complément (essentiel) de verbe (quelle que soit la fonction syntaxique de ce dernier : objet, lieu, temps, cause, instrument), et donc le *passage* par la relation « complément de verbe-verbe » par rapport au « sujet », dans la relation complète sujet + verbe + complément, alors on doit considérer ces procès, sur le plan prédicatif, comme étant *transitifs*¹⁷ et dans ce cas on aura

15. Voir Groussier (1997b, p. 200-203, p. 208) qui traite aussi de la transitivité en termes d'« incomplétude ».

16. Voir Wilmet (2003, p. 518-537) qui fait l'histoire critique de la transitivité, toujours sujette à controverse, et voit dans la présence obligatoire du complément « nucléaire » (p. 534), ou complément du verbe, l'indice du fonctionnement transitif du verbe, de sorte que « les compléments font la loi » (p. 524) dans l'attribution de la transitivité de V. Il parle alors de « circonstanciel nucléaire » (p. 534) dans « Pierre habite Paris », mais aussi du statut de copule pour « habiter » p. 537, ce qui n'est pas mon cas.

17. Voir Touratier (2005, p. 38) et (2006, p. 174-176) pour une analyse des verbes locatifs « être » et « habiter » en termes de transitivité ; voir Touratier (2005, p. 40-41, p. 171) pour les tests syntaxiques.

dissocié le complément de verbe du seul complément d'objet. On réserverait ainsi la fonction d'objet au terme associé à l'actant-patient passivable¹⁸, la *transitivité* étant ici dissociée de la mise au passif systématique¹⁹, car il s'agit alors d'une relation non pas réflexive mais dissymétrique, où le « transfert » induit par la transitivité se traduit en termes de *relation de repérage par différenciation*, glosable par : *X has such and such a location / position (in Sit)* ; « X a telle localisation / position dans la situation d'énonciation ».

On est alors face à un problème de modélisation du complément essentiel de lieu. Dans la TOE, le complément de rang zéro (noté C₀) renvoie au sujet syntaxique, et le C₁ et le C₂ aux compléments d'objet. On sait par ailleurs que *be* dit copulatif n'admet pas de C₁ ou de C₂. Le C₀ est ici occupé par l'actant-siège du procès statif de localisation ou de position dans l'espace. Peut-on alors envisager pour les procès sous examen la compatibilité avec un argument de type C₃ comme évoqué dans Culioli (1999, p. 28) : « C₃ *y* de localisation (*j'y vais, j'y reste*) [...], C₄ *en* de localisation (*j'en viens*) » ? Lévy (2000, p. 211-212) parle de « C₃ de verbes » par opposition aux « C₃ d'énoncés » (ou compléments circonstanciels) :

Le C₃ apporte une information qui concerne l'ensemble de l'énoncé. Cependant il existe des C₃ qui font vraiment corps avec le verbe : « Il a péché *par excès de zèle* » [« pécher par excès » est devenu une expression semi-figée ; c'est un complément 3 de verbe] / « Il a travaillé *avec minutie* » [le C₃ n'est pas lié au verbe : on aurait pu dire « avec soin », « avec une minutie remarquable » ; c'est un C₃ d'énoncé]. De plus « par excès » a une place fixe qui marque son lien avec le verbe, alors que les autres expressions disposent d'une plus grande souplesse d'agencement.

En revanche, cette incompatibilité ne serait pas de mise avec les processus de déplacement construits sans restriction avec un C₁ ou un C₂ locatifs de verbes, ce qui revient à les considérer comme des prédicats transitifs sur la base de leur agentivité ; selon Lévy (2000, p. 122-125 ; p. 208-211) :

[...] les lieux d'origine et de but sont tous deux C₁ avec les verbes de déplacement comme « aller de Paris à Orléans », avec les verbes de dépla-

18. On sait par ailleurs que l'actant-bénéficiaire peut également être sujet du passif avec les verbes de don par exemple : *He was given a book*.

19. Givón (1993), cité par Groussier (1997b, p. 212), considère tout complément actanciel prépositionnel comme un objet indirect : *Mary lives in a big house* (LOC, location inside). Pour Mélis (1997, p. 190), l'objet peut s'appliquer à « la définition d'une modalité d'existence (cas des procès statifs : attribution de propriétés, localisation) » et pour Khalifa (2004, p. 32-33), la fonction syntaxique d'« objet indirect » renvoie au rôle sémantique du « locatif » dans *Sheila lives in Dublin*.

cement d'objets ou de personnes comme « assigner *quelqu'un* à résidence *quelque part* [$C_1 - C_2$ - « assigner à résidence » est une expression verbale indissociable] ; déplacer *quelqu'un* / *quelque chose* [C_1] de *quelque part* vers *quelque part* [C_2] ».

Personnellement, je ne souhaite pas retomber dans la confusion en donnant un même rang de complément, par exemple C_3 , aux circonstanciels d'un côté et aux compléments essentiels de lieu de l'autre. À l'instar de Lévy qui considère que le complément de rang 1 (noté C_1) est compatible avec le locatif, on peut dès lors considérer qu'avec les verbes sous examen l'actant locatif est un C_1 sans que ce dernier soit automatiquement associé au trait /passivable/.

Une telle conception a pour conséquence le fait de ne plus lier le C_1 à la seule fonction de complément d'objet susceptible de devenir le sujet d'un énoncé au passif. Serait ici conservée la propriété prédicative de place d'argument à instancier obligatoirement, selon une orientation transitive dès lors qu'il y a deux arguments. Ainsi, il s'agit d'inclure le repérage spatial dans les arguments du prédicat lorsqu'il figure dans la définition notionnelle du procès. Pour moi, l'appartenance du complément essentiel à la classe syntaxique des adverbes de lieu (*somewhere*) ou des GP à valeur locative (*in my room* ; *under the duvet*) n'est pas un obstacle à l'analyse proposée. Il convient donc d'interpréter la classe syntaxique des « adverbiaux » en fonction de leur compatibilité ou non avec le rôle sémantique d'actant-locatif et par là de leur attribuer la fonction syntaxique, et à V le degré de transitivité, correspondants : si le terme localisateur entre dans la définition notionnelle du procès dans une relation non agentive, il fonctionne alors sur le plan prédicatif comme « complément essentiel de lieu » et le verbe est transitif²⁰ ; s'il n'y entre pas, il détermine spatialement l'ensemble de la RP sur le plan énonciatif, occupant la fonction syntaxique de « complément circonstanciel de lieu », et le prédicat peut être soit transitif soit intransitif. Ainsi, « la syntaxe, vue comme la traduction d'une relation de repérage, est une composante de la théorie des opérations énonciatives » (Mélis 1997, p. 195).

Maître de conférences
Université de Rouen
Ériac

20. Si pour certains, *be* est fondamentalement une copule, y compris dans son emploi locatif, on serait alors devant un emploi *transitif* de la copule, et non devant son emploi intransitif lorsqu'elle est suivie d'un attribut du sujet dans sa valeur d'appartenance, entendue ici comme non compatible avec un sens d'inclusion ou de contiguïté spatiale.

BIBLIOGRAPHIE

- BOONS Jean-Paul, GUILLET Alain et LECLÈRE Christian, *La structure des phrases simples en français. Constructions intransitives*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1976.
- BORILLO Andrée, « À propos de la localisation spatiale », dans Danielle LEEMAN (éd.), *Sur les compléments circonstanciels, Langue française*, n° 86, mai 1990, p. 75-84.
- COPY Christine, « Constructions en *There* et constructions à inversion du sujet : le cas des débuts de contes populaires en anglais », dans Christine COPY et Lucie GOURNAY (éd.), *Points de vue sur l'inversion*, Paris, Ophrys, coll. « Cahiers de recherche », t. IX, 2006, p. 41-56.
- CULIOLI Antoine, *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, t. II, Gap-Paris, Ophrys, coll. « L'Homme dans la langue », 1999.
- , *Variations sur la linguistique*, Entretiens avec Frédéric FAU, Préface et notes de Michel VIEL, Langres, Klincksieck, 2002.
- DESCLÉS Jean-Pierre, « Archétypes cognitifs et types de procès », dans Catherine FUCHS (éd.), *Les typologies de procès*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 171-195.
- DUBOIS-CHARLIER Françoise et VAUTHERIN Béatrice, *Syntaxe anglaise*, Paris, Vuibert Supérieur, série « Langues vivantes », 1997 [2000].
- GIVÓN T., *English Grammar. A Function-based Introduction*, 2 vol., Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins, 1993.
- GOURNAY Lucie, « L'inversion, une stratégie de mise en relief à plusieurs facettes », dans Lucie GOURNAY et Jean-Marie MERLE (éd.), *Contrastes, mélanges offerts à Jacqueline Guillemin-Flescher*, Paris, Ophrys, 2004, p. 155-167.
- , « L'inversion », dans Lionel DUFAYE et Jean-Charles KHALIFA (éd.), *L'épreuve de grammaire à l'agrégation d'anglais*, Paris, Ellipses, 2006a, p. 117-128.
- , « Where do the verbal constraints in locative inversion come from ? », dans Christine COPY et Lucie GOURNAY (éd.), *Points de vue sur l'inversion*, Paris, Ophrys, coll. « Cahiers de recherche », t. IX, 2006b, p. 57-68.
- GROSSIER Marie-Line, « Opérations et relations de repérage : les prépositions, marqueurs ambivalents mais non ambigus », dans Janine BOUSCAREN, Jean-Jacques FRANCKEL et Stéphane ROBERT (éd.), *Langues et langage*, Paris, PUF, 1995, p. 83-99.
- , « Notion de procès, prédication et prépositions », *La notion*, Paris, Ophrys, 1997a, p. 137-145.

- , « Vers une définition de la transitivité en français et en anglais », dans Marie-Line GROUSSIÈRE (éd.), *La transitivité, Cahiers Charles V*, n° 23, 1997b, p. 199-236.
- GROUSSIÈRE Marie-Line et RIVIÈRE Claude, *Les mots de la linguistique. Lexique de linguistique énonciative*, Paris, Ophrys, 1996.
- GUILLET Alain et LECLÈRE Christian, *La structure des phrases simples en français. Constructions transitives locatives*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1992.
- KHALIFA Jean-Charles, *Syntaxe de l'anglais, théorie et pratique de l'énoncé complexe*, Paris, Ophrys, 2004.
- LAPAIRE Jean-Rémi et Wilfrid ROTGÉ, *Réussir le commentaire grammatical de textes. Capes / agrégation d'anglais*, Paris, Ellipses, 2004.
- LARREYA Paul, « Sur la relation *be / have* », *L'anaphore, domaine anglais*, Université de Saint-Étienne, CIEREC Travaux 65, 1989, p. 57-77.
- LARREYA Paul et RIVIÈRE Claude, *Grammaire explicative de l'anglais*, 3^e édition, Paris, Pearson Longman, 2005.
- LAZARD Gilbert, *L'actance*, Paris, PUF, 1994.
- LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- LE QUERLER Nicole, *Précis de syntaxe française*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1994.
- LÉVY Maurice, *Grammaire du français. Approche énonciative*, Paris, Ophrys, 2000.
- Longman Dictionary of Contemporary English* (noté LDCE), New Edition, Harlow, Longman, 2003.
- MÉLIS Gérard, « Les contours de la relation de complétude : compléments, complétives, transitivité », dans Marie-Line GROUSSIÈRE (éd.), *La transitivité, Cahiers Charles V*, n° 23, 1997, p. 173-197.
- MÉRY Renaud, « À propos des constructions existentielles en français et en anglais », dans Christian TOURATIER et Jean-Marie MERLE (éd.), *La connexion et les connecteurs. La phrase existentielle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, CLAIX Travaux 19, 2006, p. 131-164.
- MILLER Philip, « Compléments et circonstants : une distinction syntaxique ou sémantique ? », *Actes de l'atelier de linguistique du Congrès de la SAES 1997, CYCNOS*, vol. 15, numéro spécial, 1998, p. 91-103.
- QUIRK Randolph, GREENBAUM Sidney, LEECH Geoffrey et SVARTVICK Jan, *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London, Longman, 1985.
- ROGGERO Jacques, *Grammaire anglaise*, Paris, Nathan Université, 1985.

- TESNIÈRE Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.
- TOURATIER Christian, *Analyse et théorie syntaxiques*, Marseille, Publications de l'Université de Provence, coll. « Langues et langage », 2005.
- , « Verbe être et verbes d'existence », dans Christian TOURATIER et Jean-Marie MERLE (éd.), *La connexion et les connecteurs. La phrase existentielle*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, CLAIX Travaux 19, 2006, p. 165-187.
- WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, 3^e édition, Bruxelles, Duculot, 2003.
- WYLD Henry, *Subordination et énonciation*, Paris, Ophrys, coll. « Cahiers de recherche », numéro spécial, 2001.

PERSPECTIVES THÉORIQUES ET EMPIRIQUES SUR L'ASPECT EN ANGLAIS

Sous la direction de Sylvie Hancil

Tout chercheur intéressé par l'aspect trouvera dans ce volume des pistes de recherche fécondes.

Les analyses formelle et syntaxique complètent l'analyse purement sémantique du phénomène.

Plusieurs articles se font écho, et l'ouvrage peut se lire de diverses façons.

La mise en parallèle de plusieurs langues montre que des outils assez variés y sont mobilisés à des fins similaires.

Ont collaboré à ce volume : Patrick Caudal, Antoine Consigny, Lionel Dufaye, Catherine Filippi-Deswelle, Marie-Line Groussier, Jacqueline Guéron, Sylvie Hancil, Bissera Iankova-Gorgatchev, Charles Mignot et Claude Rivière.

PUBLICATIONS DES UNIVERSITÉS DE ROUEN ET DU HAVRE